

ARRETE DU CONSEIL DE VILLE

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Delémont

- vu :
 - le rapport du 31 août 2015 ;
 - les dispositions de l'art. 29 al. 10, 18 et 22 du Règlement d'organisation de la Commune municipale ;
 - le préavis favorable de la Commission des affaires sociales et du logement, de la Commission de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics et de la Commission des finances ;
- sur proposition du Conseil communal ;

arrête

1. Le message au Corps électoral relative à la demande de prise en charge du loyer annuel à hauteur de Fr. 385'000.-, sur 15 ans, pour un espace de 150 places de crèche dans un immeuble sis à la route de la Mandchourie à Delémont et la demande de crédit de Fr. 955'000.- pour son équipement initial est accepté.
2. La votation a lieu les 16, 17 et 18 octobre 2015.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

La présidente :

La chancelière :

Jeanne Beuret

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 31 août 2015